

Agreste Centre

Informations

n° 124 - août 2008

Enquête pratiques culturales en 2006

Des blés de qualité avec moins d'azote

En région Centre, la dose moyenne d'azote minéral par hectare sur blé tendre a baissé de 8 % entre 2001 et 2006.

Le fractionnement n'en fait pas les frais avec une stratégie à trois apports présente sur deux tiers des surfaces. Celle à quatre apports apparaît souvent liée aux blés améliorants dont les besoins sont plus élevés. D'ailleurs, la part des variétés à haute valeur technologique progresse de neuf points en cinq ans. Les outils de pilotage entrent dans les mœurs. Pas toujours atteints, la fixation des objectifs de rendements se généralisent. La mesure des reliquats « sortie hiver » se développe afin d'optimiser la fumure.

Ces résultats de l'enquête sur les pratiques culturales contribuent à l'évaluation du troisième programme d'action sur les nitrates et à la négociation du quatrième.

Claude Wilmes

Le fractionnement et la fixation d'objectifs de rendements se généralisent

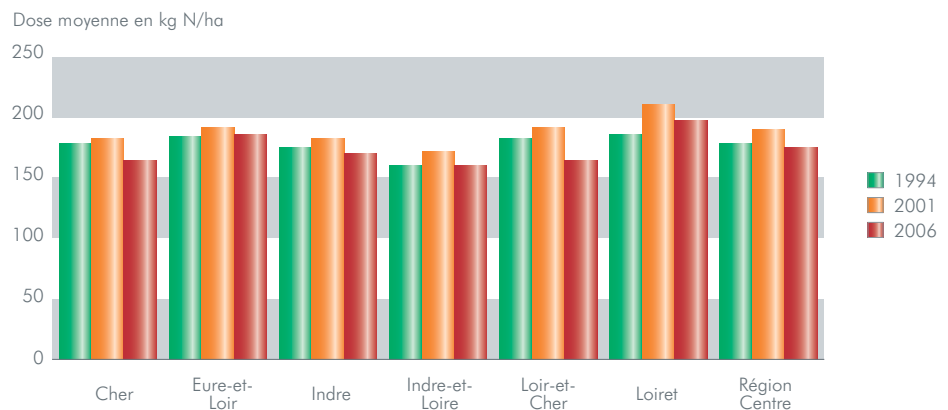
EN 2006, avec 175 unités par hectare sur blé tendre, la dose moyenne d'azote minéral baisse de 8 % par rapport à celle de 2001 (G1). Ce repli permet d'atteindre un niveau similaire à celui de l'année 1994.

La limitation de la fumure azotée est plus marquée dans les départements du Loir-et-Cher (- 15 %) et du Cher (- 10 %). Par contre, la fertilisation

demeure plus importante dans l'Eure-et-Loir et le Loiret. Elle résulte du potentiel de rendement du premier et de la présence significative de variétés dites « améliorantes » dans le second (voir définition page 4). Le message de modération de la fumure est donc visiblement entendu malgré la disparité des situations.

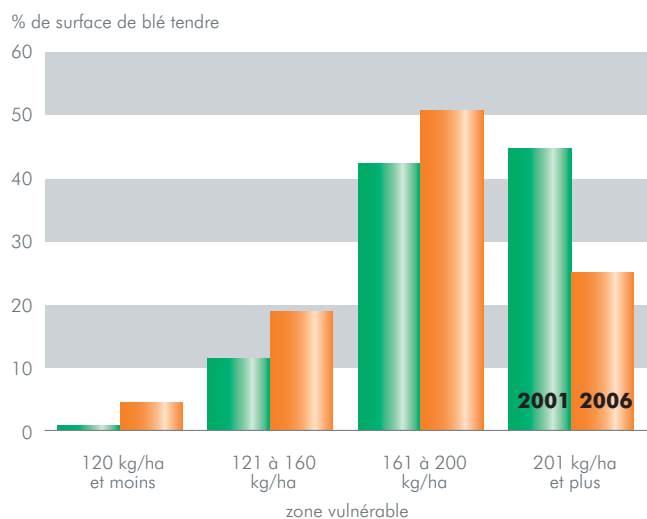
En zone vulnérable, la part de surface recevant plus de 200 unités passe

G1 : Évolution de la fumure azotée du blé tendre en région Centre



Source : Agreste - Pratiques culturales 2006

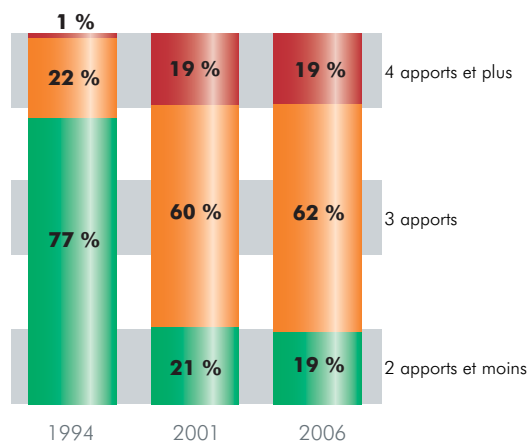
G2 : Évolution de la fertilisation azotée en zone vulnérable en région Centre entre 2006 et 2001



Source : Agreste - Pratiques culturales 2006

de 45 % à 25 % (voir G2). Cette baisse concerne tous les départements. Elle apparaît plus significative dans le Loir-et-Cher (- 51 points) alors que dans le Loiret, malgré une diminution de 13 points, les apports de plus de 200 unités représentent encore plus de la moi-

G3 : Les agriculteurs fractionnent leurs apports azotés



Source : Agreste - Pratiques culturales 2006

tié des surfaces.

La réduction de la fumure ne se fait pas au détriment du fractionnement puisque huit hectares sur dix, en 2006, reçoivent trois apports azotés (G3).

Une stratégie à trois apports azotés

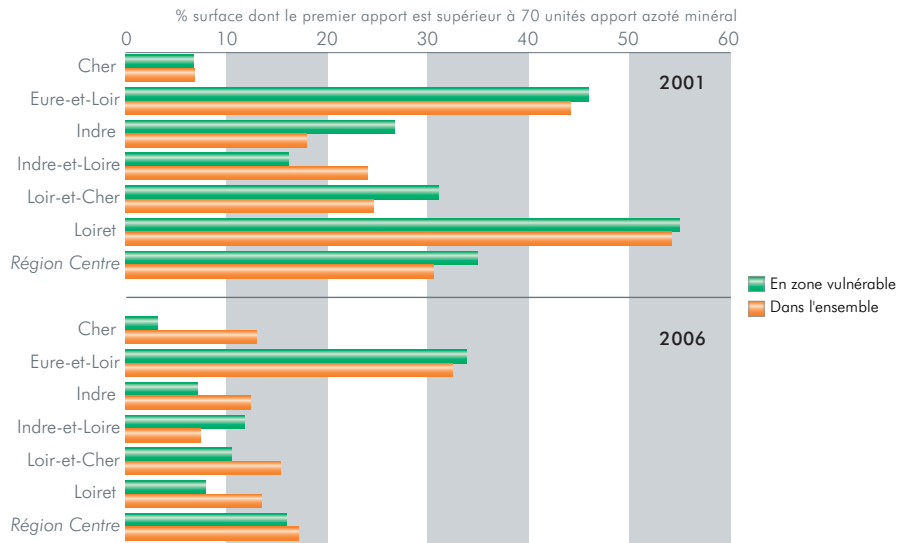
En zone vulnérable, le fractionnement de la fertilisation progresse sans inflation d'azote. Ainsi, plus des deux tiers des surfaces reçoivent trois apports, soit huit points de plus qu'en 2001.

La situation diffère selon les départements, et à ce titre, l'Indre et l'Indre-et-Loire se distinguent avec plus de huit hectares sur dix recevant trois apports azotés. Cette évolution correspond généralement à la baisse de la stratégie à deux passages. De plus, sur 48 % des surfaces régionales avec deux apports azotés, le premier passage se situerait au-delà du premier mars.

Dans ce cas, l'hypothèse d'une stratégie initiale à trois apports renonçant finalement à la fertilisation du tallage, compte tenu de reliquats « sortie hiver » satisfaisants, n'est pas à exclure. Plus généralement, les agriculteurs limitent l'importance du premier apport car moins d'un hectare sur cinq reçoit plus de 70 unités en 2006 alors que près d'un tiers était dans ce cas en 2001 (G4).

Ce premier apport s'effectue essentiellement au mois de février. Il est plus précoce en Champagne Berrichonne avec 60 % des surfaces recevant une fumure lors de la première quinzaine de février contre seulement un quart des hectares d'Eure-et-Loir.

G4 : Une vraie baisse du premier apport azoté minéral



Source : Agreste - Pratiques culturelles 2006

L'augmentation du nombre d'apports ne coïncide pas avec la limitation de la dose d'azote annuelle. En effet, le fractionnement a pour objectif d'apporter une fertilisation correspondant aux besoins de la plante. Ainsi la fertilisation azotée totale est plus importante avec quatre apports qu'avec deux. Ce constat est similaire quelle que soit la zone étudiée. Par contre, l'observation des rendements semble démontrer qu'ils progressent en fonction du nombre d'apports en zone non vulnérable alors que ce n'est pas le cas en zone vulnérable. Cela confirmerait l'existence d'apports destinés à valoriser des variétés à plus grande valeur technologique.

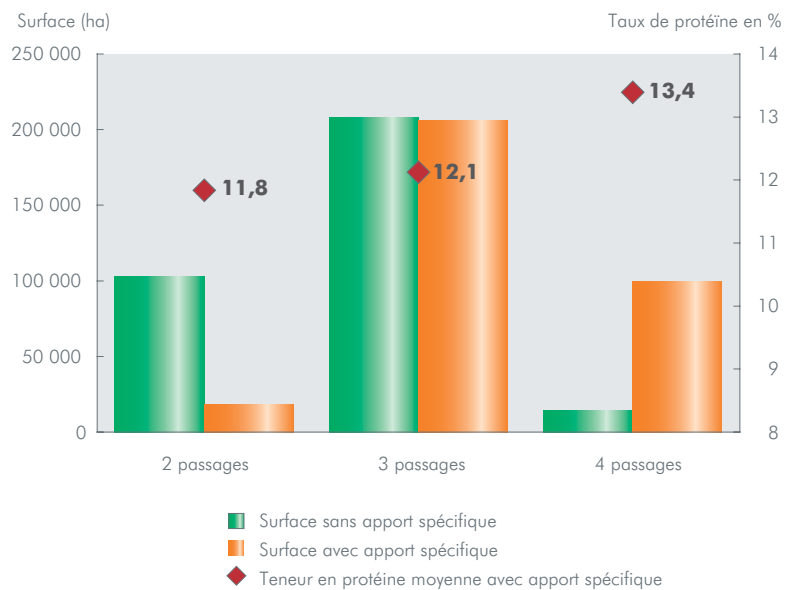
Une fumure pour des objectifs

Si le fractionnement se généralise, la réalisation d'un quatrième apport apparaît lié aux besoins azotés spécifiques⁽¹⁾ de la variété. En la matière, le Loiret se distingue par une utilisation plus importante de variétés de blés

« améliorants ». A ce titre, la moitié de la surface enregistre un quatrième passage en cas d'apport spécifique et reçoit 213 unités par hectare. Ce département accorde donc une place

⁽¹⁾ Apport spécifique : apport en fin de cycle afin d'améliorer la teneur en protéines du blé

G5 : Un quatrième apport destiné à la teneur en protéines



Source : Agreste - Pratiques culturelles 2006

Lecture : 99 400 hectares reçoivent quatre apports dont un spécifique pour atteindre un objectif de teneur en protéines contre 14 200 hectares sans apport spécifique. La teneur moyenne en protéines en cas d'apport spécifique est de 13,4 %.

Blé améliorant ou de force (BAF) : utilisé pour des usages spéciaux ou en mélange pour corriger des blés présentant des défauts de force boulangère. Blés à fort taux de protéines.
Blé Panifiable Supérieur : son aptitude à la panification est bonne et régulière, son alvéogramme (mesure les caractéristiques plastiques d'une pâte) est équilibré avec un W supérieur à 200.

plus importante à la teneur en protéines des blés. Il en résulte un taux de protéines de 13,6 %, soit un point de plus que la moyenne régionale.

Cette analyse reste valide au niveau régional puisque seule la stratégie avec quatre apports permet une teneur significativement plus élevée (G5).

Des variétés et des besoins azotés

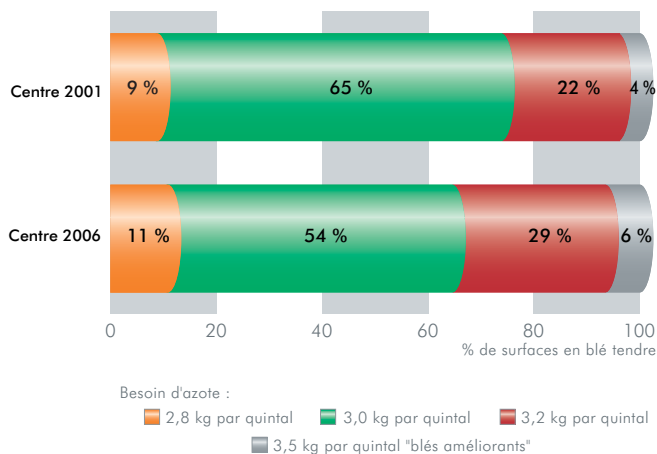
Les variétés avec des besoins de 3,5 kg d'azote par quintal produisent 6 % de la surface régionale (G6). Ce

chiffre masque mal de fortes disparités départementales. Le Loiret mais aussi l'Eure-et-Loir enregistrent une progression significative des blés améliorants ou de force (BAF). Avec un hectare sur cinq, le Loiret apparaît comme le département le plus concerné, d'où l'importance de la fumure et la part du quatrième apport.

L'Eure-et-Loir double aussi le pourcentage de blés améliorants passant de 5 % en 2001 à 11 % en 2006. Par contre, la surface de blé de force en Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Indre n'est pas suffisante pour apparaître dans l'échantillon. Au delà des contrats destinés aux variétés les plus qualitatives, la progression des Blés Panifiables Supérieurs (BPS) est tout aussi significative dans quatre départements sur six. Ils représentent 29 % des surfaces régionales, soit un développement de 7 points entre 2001 et 2006.

Avec 40 % des surfaces destinées aux blés possédant les meilleurs valeurs technologiques, l'Eure-et-Loir s'oriente clairement vers les blés panifiables supérieurs voire des blés améliorants. Ainsi, la part de ces variétés augmente de dix-neuf points en cinq ans. Les exploitants du Cher privilégient

G6 : Répartition des surfaces en fonction des variétés selon leur besoin azoté en kilogramme d'azote par quintal



Source : Agreste - Pratiques culturelles 2006

Lecture : en 2006, les variétés ayant un besoin de 3 kg d'azote par quintal représentent 54 % des surfaces.

Pour en savoir plus :

> Un tiers des grandes cultures semées en 2006 sans retournement des sols. Dans le sillon du non-labour

Agreste Primeur n° 207 - février 2008

> Deux traitements fongicides par an sur blé tendre en région Centre

Agreste Centre - Informations n° 120 - avril 2008

d'avantage les blés panifiables supérieurs puisqu'ils représentent, en 2006, 45 % de la sole de blé tendre.

Des progrès mais une fertilisation parfois excédentaire

En 2006, les exploitants ont su limiter leur fumure. Dans ce contexte, seulement 1 % des surfaces recevrait une fumure très excédentaire selon le solde CORPEN⁽²⁾. Plus généralement, la part des surfaces considérées comme excédentaires au regard de cet indicateur est divisée par deux (G7).

En effet, en 2001, elle représentait plus d'un quart de la sole de blé tendre contre 13 % des surfaces en 2006. A signaler, les départements du Loiret et du Loir-et-Cher se démarquent avec une fumure trop élevée, selon cet indicateur, sur plus d'un hectare sur cinq.

Des objectifs de rendements généralisés

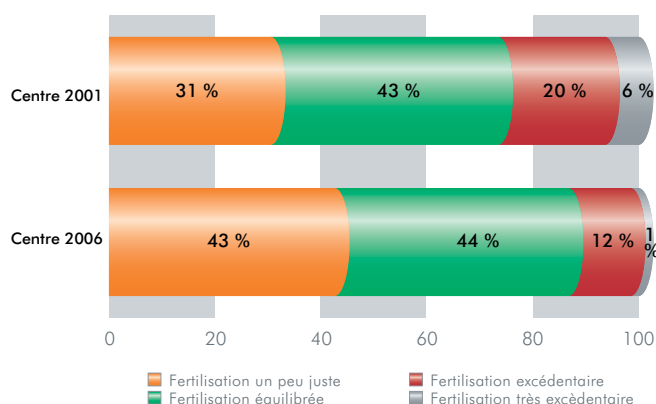
En région Centre, les objectifs de rendements sont quasiment généralisés en zone vulnérable. Par contre, ce constat semble plus contrasté en zone non vulnérable dans laquelle huit hectares sur dix dans cette zone possèdent un objectif de rendement, le Loiret se distinguant avec seulement 57 % des surfaces.

En cas d'objectif, en zone vulnérable, l'écart entre le rendement obtenu et celui souhaité dépasse les 10 quintaux pour un tiers de la surface.

La mesure ou l'estimation des reliquats « sortie hiver » fait partie des éléments de détermination initiaux de la dose à apporter. Cet indicateur du « stock » d'azote disponible rentre dans les habitudes de la gestion de la fumure.

En zone vulnérable, un hectare sur

G7 : Répartition des surfaces en fonction de l'équilibre azoté de la fumure minérale du blé tendre entre 2001 et 2006



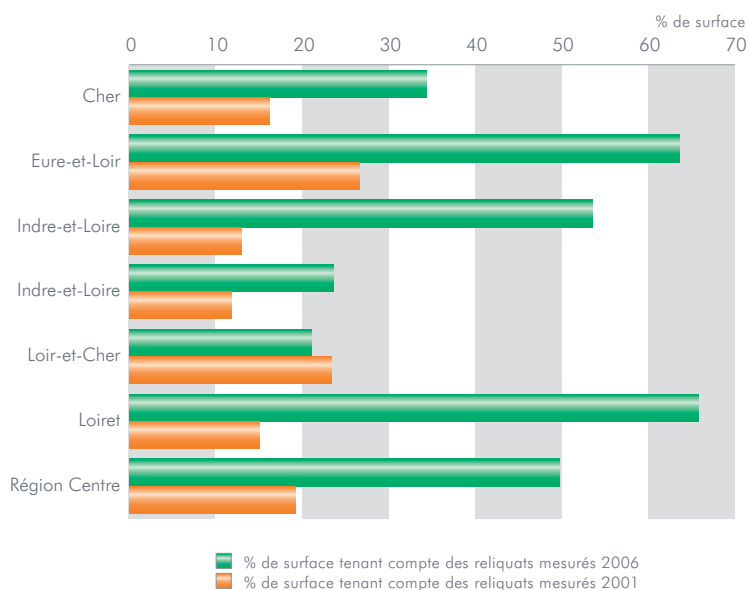
Source : Agreste - Pratiques culturelles 2006

deux de blé tendre en 2006 bénéficie de la prise en compte d'une mesure sur l'exploitation contre 19 % en 2001. Les disparités apparaissent aussi nettement, le Loiret enregistre une progression de 51 points entre 2001 et 2006 (G8) contrairement au Loir-et-Cher dont l'évolution ne semble pas significative. ■

⁽²⁾ CORPEN : Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement.

Le Solde CORPEN : Il s'agit de la différence entre les importations (fumure) et les exportations estimées en fonction du rendement obtenu et d'une norme par quintal définie par le CORPEN. Les données présentées prennent aussi en compte l'aspect variétal en fonction de leurs besoins azotés spécifiques.

G8 - Des reliquats mesurés plus souvent en 2006



Source : Agreste - Pratiques culturelles 2006

Directive « nitrates »

Modalités de mise en oeuvre du quatrième programme d'action dans les zones vulnérables

Le programme d'action au titre de la directive constitue un outil réglementaire majeur afin d'atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau en matière de nitrates d'origine agricole. Afin d'établir un quatrième programme d'action, une évaluation du troisième doit être conduite afin d'en connaître son impact.

L'évaluation doit s'appuyer sur des objectifs quantifiés d'évolution des pratiques de gestion de l'azote retenus dans le troisième programme d'action départemental. A cet égard, l'enquête sur les pratiques culturelles correspond à un des outils d'analyse permettant d'évaluer le précédent programme.

Au delà du constat réalisé, il est demandé au service de l'environnement de compléter le programme d'action actuel par au moins les deux mesures suivantes :

- *une mesure d'implantation d'une bande enherbée ou boisée permanente le long de tous les cours d'eau,*
- *une mesure de couverture des sols pendant la période de risque de lessivage.*

Méthodologie

La présente étude porte sur les résultats de l'enquête « Pratiques culturelles 2006 » réalisée à l'automne 2006 par les Services Régionaux d'Information Statistique et Économique (SRISE). Son principal objectif est de mieux connaître les pratiques en matière de fertilisation et de protection phytosanitaire.

L'échantillon de la région Centre est constitué de 1 948 parcelles tirées dans la base de sondage que constitue l'enquête « TERUTI-LUCAS ». Il permet d'étudier les itinéraires techniques des céréales à paille, du colza, du maïs, du tournesol et des prairies temporaires.